REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1983

Attribution d'une subvention de fonctionnement général, approbation et autorisation de signature d'un protocole d'accord avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon

Direction du Développement Territorial

Rapporteur: Mme BRUGNERA Anne

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 Avril 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE: 4 MAI 2016

 $\underline{\textbf{PRESIDENT}}: M. \ COLLOMB \ G\'{e}rard$

SECRETAIRE ELU: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES: M. BRAILLARD

2016/1983 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE **FONCTIONNEMENT** GENERAL, ETAPPROBATION AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD D'ALLOCATIONS AVEC LA CAISSE FAMILIALES DU RHONE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES SOCIAUX DE LYON (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/824 du 19 janvier 2015, le Conseil municipal a approuvé et autorisé la signature des conventions-cadres 2015-2020 avec chacune des 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon.

Pour mémoire, les centres sociaux de Lyon sont gérés par des associations qui bénéficient d'un agrément accordé par la Caisse d'allocations familiales, sous réserve que leurs projets associatifs remplissent les critères requis. Cet agrément ouvre droit au versement de différentes prestations de service et d'animation qui contribuent au fonctionnement de ces associations.

La Caisse d'allocations familiales du Rhône met également à disposition de 8 centres sociaux (sur les 16 agréés) du personnel et des bâtiments.

En contrepartie de l'aide accordée aux associations précitées, la Ville de Lyon verse à la CAF du Rhône une participation financière annuelle sous la forme d'une subvention. Ce montant est réparti entre les différents centres sociaux et constitue une part de la contribution de la Ville de Lyon au fonctionnement des centres sociaux lyonnais.

Par délibération n° 2015/1209 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé et autorisé la signature d'un protocole d'accord avec la Caisse d'allocations familiales du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon.

Afin de poursuivre notre engagement au fonctionnement des centres sociaux de Lyon, je vous propose d'attribuer à la Caisse d'allocations familiales du Rhône une subvention de fonctionnement général d'un montant de 711 318 euros et d'approuver le nouveau protocole d'accord, joint au rapport. Ce montant est identique à celui de 2015.

La signature de ce protocole d'accord sur le financement des centres sociaux confirme par ailleurs le partenariat étroit développé par la Ville de Lyon et la CAF, déjà concrétisé par le Contrat Enfance Jeunesse, le Projet Educatif de Territoire et la Convention Territoriale du Contrat de Ville de Lyon.

Vu la délibération n° 2015/824 du 19 janvier 2015 relative aux conventions-cadres 2015-2020 et aux subventions de fonctionnement général des 14 associations gestionnaires de 16 centres sociaux de Lyon;

Vu la délibération n° 2015/1209 du 9 juillet 2015 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement général et l'approbation d'un protocole d'accord 2015 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon ;

Vu ledit protocole d'accord;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 4^e, 5^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université;

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement général d'un montant de 711 318 euros est allouée à la Caisse d'allocations familiales du Rhône.
- 2- Le protocole d'accord susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la Caisse d'allocations familiales du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon, est approuvé.
 - 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense correspondante, soit 711 318 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 41909, nature 65738, fonction 524.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

A. BRUGNERA